

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

ABSENCE :

Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
M^e Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement
Madame Véronique Bélanger, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Brigitte Lefebvre, Chef de division, culture, bibliothèque et développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00

CA17 26 0210

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA17 26 0211

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017 à 19 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 20

Première suspension à 19 h 52, reprise à 19 h 53

Deuxième suspension à 20 h 12, reprise à 20 h 15

La période de questions prend fin à 20 h 45

CA17 26 0212

Modification à l'ordre du jour – Traitement du point 40.09 avant le point 15.01

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De modifier l'ordre du jour de façon à ce que le point 40.09 soit traité avant le point 15.01.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1170963037

CA17 26 0213

Appel d'une décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé aux 139-141, avenue Beaumont - Demande de permis 3001128705

Le président du Conseil invite toute personne intéressée à prendre la parole quant à l'appel de la décision du comité de démolition du bâtiment situé aux 139-141, avenue Beaumont.

Aucun citoyen ne se manifeste.

À 21 h 02, le président du Conseil suspend la séance et les membres du Conseil se retirent de la salle pour délibérer.

À 21 h 03, la séance reprend et les membres du Conseil sont prêts à rendre leur décision.

ATTENDU que le comité de démolition a refusé la demande de démolition du bâtiment situé aux 139-141, avenue Beaumont lors de sa séance publique tenue le 8 mars 2017;

ATTENDU qu'une demande d'appel de cette décision a été déposée en date du 7 avril 2017;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision envers la demande d'appel, en vertu de l'article 27 de la section IX du Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6);

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a pris connaissance du contenu de la demande d'appel et a tenu compte des considérations applicables dans l'évaluation d'une demande de démolition, telles que décrites à l'article 16 du règlement mentionné ci-haut;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement juge que certaines des considérations incluses à l'article 16 sont rencontrées par la demande, à savoir :

- l'état de l'immeuble visé par la demande (art. 16, al. 1°), puisque les rapports d'ingénieur fournis font état de déficiences importantes liées à la fondation et à la structure;
- le coût de la restauration (art. 16, al. 3°), car bien que l'estimé fourni apparaît amplifié, les travaux de remise à niveau impliqueraient assurément l'investissement de sommes importantes.

ATTENDU que ces dernières considérations ne sont pas les seules qui soient retenues dans l'évaluation d'une demande de démolition;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement juge que les autres considérations incluses à l'article 16 ne sont pas rencontrées, à savoir :

- la détérioration de l'apparence architecturale, du caractère esthétique ou de la qualité de vie du voisinage (art. 16, al. 2°), puisque l'immeuble existant ne constitue pas un élément nuisible à la qualité du paysage urbain et qu'il appartient même à une suite d'immeubles du même gabarit;
- l'utilisation projetée du sol dégagé (art. 16, al. 4°), puisque le projet de remplacement ne contribue pas positivement à la mise en valeur du milieu et s'inscrit en rupture par rapport au plus faible gabarit des constructions voisines;
- le préjudice causé aux locataires (art. 16, al. 5°), puisque des locataires toujours présents contestent leur délocalisation pour des raisons financières, familiales et sociales;
- les besoins de logements dans les environs et la possibilité de relogement des locataires (art. 16, al. 6°), puisque les données incluses dans le Rapport sur le marché locatif de la SCHL indiquent qu'en octobre 2015, le taux d'inoccupation des logements de 3 chambres et plus dans l'arrondissement était de 0,1%.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De confirmer la décision du comité de démolition et de refuser la demande de démolition du bâtiment situé aux 139-141, avenue Beaumont.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1170963037

CA17 26 0214

Engagement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la sauvegarde des monarques

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

ATTENDU QUE, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pose déjà plusieurs actions en faveur de la préservation du monarque, comme la distribution d'asclépiades et de plantes nectarifères aux groupes de citoyens; la transformation d'un terrain à l'abandon en habitat pour le monarque; la plantation d'espèces indigènes d'asclépiade et de plantes nectarifères sur des propriétés de la ville, lorsqu'il y a lieu;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;

Que le Maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

CA17 26 0215

Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables - Octroi d'une contribution financière de 45 000 \$ et autorisation d'un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPA17-06058-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » afin de le soutenir dans la mise sur pied d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables destiné aux familles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 45 000 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1170284006

CA17 26 0216

Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » (CRAC-PP) afin de le soutenir dans ses activités de récupération alimentaire dans le secteur du marché Jean-Talon - Octroi d'une contribution financière de 85 000 \$ et autorisation d'un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPA17-06059-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie » (CRAC-PP) afin de le soutenir dans ses activités de récupération alimentaire dans le secteur du marché Jean-Talon;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 85 000 \$, taxes incluses le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1170284007

CA17 26 0217

Approbation d'une convention avec l'organisme « La Maisonnette des Parents » pour la réalisation du projet « Camp parents-enfants 0-5 ans » - Octroi d'une contribution financière de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « La Maisonnette des Parents » pour la réalisation de l'édition 2017 du projet « Camp parents-enfants 0-5 ans », du 27 juin au 4 août 2017;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

D'octroyer une contribution financière de 5 858 \$ à « La Maisonnette des Parents » pour l'édition 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1170081011

CA17 26 0218

Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Fille du Laitier » pour la réalisation de Leti Foustival, projet de théâtre de proximité - Octroi d'une contribution financière de 2 500 \$ pour l'année 2017 à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Fille du Laitier » afin de le soutenir dans la réalisation du projet de *Leti Foustival, projet de théâtre de proximité*, qui se déroulera le 23 septembre 2017 au centre de loisir Père-Marquette situé au 1600, rue De Drucourt à Montréal;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 2 500 \$ à l'organisme « La Fille du Laitier » pour l'année 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1173581004

CA17 26 0219

Approbation de quatre protocoles d'entente avec quatre organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2017 - Octroi d'une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec quatre organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2017;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles d'entente;

D'octroyer une contribution financière totale de 14 080 \$ à ces quatre organismes, à même le budget de fonctionnement:

Organisme	Montant (\$)
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	11 896 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	1 092 \$
Loisirs du centre Père-Marquette	840 \$
La Maisonnette des parents	252 \$
TOTAL:	14 080 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1173769001

CA17 26 0220

Autorisation d'une dépense totale de 932 453,28 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 832 547,58 \$, taxes incluses, à « Melk Construction inc. » pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du 1650, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du 1650, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Melk construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 832 547,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPA17-03029-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1176417003

CA17 26 0221

Autorisation d'une dépense totale de 436 094,88 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 389 370,43 \$, taxes incluses, à « Les Entreprises Verrecchia inc. » pour la réalisation de travaux de renfort structural et divers travaux dans l'édifice situé au 1220, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA17-03033-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 436 094,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au 1220, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Les Entreprises Verrecchia inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 389 370,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPA17-03033-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1171035009

CA17 26 0222

Autorisation d'une dépense additionnelle de 13 865,24 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du mandat accordé à « IGF Axiom inc. » pour la conception des plans et devis pour la construction de saillies dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre du programme de réfection routière et des mesures d'apaisement (contrat RPPS16-06038-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 865,24 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du mandat accordé à « IGF Axiom inc. » pour la conception des plans et devis pour la construction de saillies dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le tout conformément au contrat RPPS16-06038-OP et à l'entente s'y rattachant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1177522004

CA17 26 0223

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 avril au 26 mai 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 avril au 26 mai 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1173879010

CA17 26 0224

Prendre acte du dépôt du bilan des réalisations 2014-2016 et adopter le plan d'action Municipalité amie des aînés 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De déposer le bilan des réalisations 2014-2016 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés et d'en prendre acte;

D'adopter le plan d'action Municipalité amie des aînés 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1170081009

CA17 26 0225

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) » pour un projet d'acquisition de 30 bacs surélevés de jardinage à répartir dans des jardins communautaires et des ruelles vertes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) » pour un projet d'acquisition de 30 bacs surélevés de jardinage à installer dans des jardins communautaires et des ruelles vertes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au bénéfice des personnes aînées;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tout engagement relatif à ladite demande d'aide financière;

D'engager l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1173653001

CA17 26 0226

Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017 - Annulation de la séance du 2 octobre 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017 en annulant la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1172140007

CA17 26 0227

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotions commerciales : « Projection gratuite de Père en flic 1 », « Pique-nique annuel », « Biquette à Montréal », « Block Party Osheaga » et approbation d'une entente avec Festival Musique et Arts Montréal, « Cinéma sous les étoiles », « Oups à la découverte », « Les Jeux d'Orientation SCOUT Inouï », « SOIR », « Alt Court », « Procession religieuse en l'honneur de la Sainte Vierge », « Théâtre La Roulotte », « Spectacle LNI », « Soirées classiques », « Festival atome b », « Fête pour l'amour des enfants », « Concert Gospel », « Tournoi de golf Premiers élans », « Parcours M », « Festival ukrainien de Montréal » et approbation d'une entente avec l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal, « Mini festival des arts de la ruelle (FAR) »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance numéro 2017-26-045 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance numéro 2017-26-046 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance numéro 2017-26-047 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance numéro 2017-26-048 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5)*, l'ordonnance numéro 2017-26-049 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)*, l'ordonnance numéro 2017-26-050 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver l'entente entre l'organisme « Festival Musique et Arts Montréal » et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Block Party Osheaga »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'approuver l'entente entre l'organisme « Association culturelle St-Volodymyr de Montréal » et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Festival ukrainien de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1176762008

CA17 26 0228

Édiction d'une ordonnance - Autoriser « Jack's Soda » à prendre part à l'événement « Vélos gourmands »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser « Jack's Soda », à titre de participant dans le cadre de l'événement « Vélos gourmands », à vendre de la nourriture et des boissons non-alcoolisées sur le domaine public;

D'édicter, à cette fin, l'ordonnance numéro 2017-26-051, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8)*.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1170963050

CA17 26 0229

Édiction d'une ordonnance modifiant les articles des ordonnances 2007-26-185, 2008-26-194, 2013-26-122, 2013-26-244 et 2015-26-198 référant à la date de validité et d'émission des vignettes de type SRRR, institutionnel, autopartage et flotte corporative

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu des paragraphes 10°, 11° et 16° de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance suivante :

- ordonnance numéro 2017-26-052, modifiant les articles des ordonnances numéros 2007-26-185, 2008-26-194, 2013-26-122, 2013-26-244 et 2015-26-198 référant à la date de validité des vignettes de stationnement réservé et d'émission des vignettes de type SRRR, institutionnel, autopartage et flotte corporative.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1171316006

CA17 26 0230

Édiction d'une ordonnance afin de déplacer deux zones de stationnement réservées pour taxis, présentement en place sur le côté est de l'avenue Louis-Hébert, ainsi que sur le côté ouest de la rue Chabot, pour que celles-ci soient déplacées après l'avancée de trottoir

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2017-26-053 visant :

Pour l'intersection de la rue Beaubien Est et de l'avenue Louis-Hébert :

- de retirer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté pour taxis, d'une longueur de 41,5 m, sur le côté est de l'avenue Louis-Hébert, débutant à environ 6 m au nord de l'intersection de la rue Beaubien Est;
- d'installer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté pour taxis, d'une longueur de 41,5 m, sur le côté est de l'avenue Louis-Hébert, débutant à environ 16,5 m au nord de la rue Beaubien Est.

Pour l'intersection de la rue Chabot et du boulevard Rosemont :

- de retirer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté pour taxis, d'une longueur de 27,5 m, sur le côté ouest de la rue Chabot, débutant à environ 6 m au nord du boulevard Rosemont;
- d'installer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté pour taxis, d'une longueur de 27,5 m, sur le côté ouest de la rue Chabot, débutant à environ 16,5 m au nord du boulevard Rosemont.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1172913015

CA17 26 0231

Édiction d'une ordonnance - Interdiction de circulation des véhicules routiers pour certains accès de deux ruelles localisées dans l'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2017-054, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans deux ruelles localisées dans l'arrondissement;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1177219006

CA17 26 2017-09

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonneuve et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonneuve et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions.

40.06 1170963007

CA17 26 0232

Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Jean-Talon et Beaubien, ainsi que le contingentement des restaurants sur l'avenue Shamrock

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Jean-Talon et Beaubien, ainsi que le contingentement des restaurants sur l'avenue Shamrock;

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 août 2017, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1170963045

CA17 26 0233

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 12 au 15 juin 2017 pour le règlement d'emprunt RCA2617-002

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 12 au 15 juin 2017 pour le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments », adopté par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mai 2017, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*(RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1172140006

CA17 26 0234

Établissement d'un passage pour écoliers sur la 9^e Avenue, entre l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'établir un passage d'écoliers sur la 9^e Avenue, situé à environ 60 m du boulevard Saint-Joseph;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1176235001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 13.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2017.